

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_26

↳ Gestion de la communauté de chats sans propriétaire - Convention entre la Ville et la Fondation « 30 millions d'Amis » - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

| | | |
|-------------------------|---|----------------------|
| Mme BARDEAUX Sandrine | à | M. BOUTLEUX Guy |
| Mme DREUSLIN Estelle | à | Mme DUQUESNE Cécile |
| Mme DAUSQUE Ludivine | à | M. JOUGLEUX Jean-Luc |
| M. LEPRETRE Médéric | à | M. JOLIE Pascal |
| Mme GUILLOU Elodie | à | Mme KOROL Renée |
| Mme ROUSSEAU Marie-José | à | M. IVART Yves |
| Mme REBOUL Sophie | à | M. SERGENT Didier |

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC

**GESTION DE LA COMMUNAUTE DE CHATS SANS PROPRIETAIRE
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION
« 30 MILLIONS D'AMIS » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Considérant qu'il y a lieu de maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, conformément aux articles L. 211-27, L. 211-23 et L. 214-6 du Code Rural, et aux articles L. 2122-24, L. 2112 et L. 2213-1, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la prolifération de chats errants ou sans détenteur de nature à engendrer des risques pour la santé publique, sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante, d'approuver la convention entre la Ville et la Fondation « 30 Millions d'Amis ». Celle-ci a pour objet d'encadrer sur le territoire communal la capture, la stérilisation et l'identification des chats sans propriétaire puis leur remise sur les lieux de la capture.

Sur la base d'une population estimée à 60 chats pour l'année 2025 sur une moyenne de 110 € (*cent-dix euros*) par chat, le coût des frais engendrés, estimés à **6 600 € (six-mille six cent euros)**, sera pris en charge pour moitié par la ville de Wimereux et pour moitié par la Fondation « 30 Millions d'Amis ». C'est l'Association «Chats des Deux Caps» qui se chargera de la mise en œuvre des opérations préalablement validées et programmées par l'Administration municipale.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la communauté de chats sans propriétaire entre la ville de Wimereux et la Fondation « 30 Millions d'Amis », ainsi que tous les actes en découlant.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

Serge DEVIN.

#signature#